

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

Le 8 juin 1990, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Doug Lewis, ministre des Transports, ont annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de faire une revue de la politique canadienne en matière de transport aérien international. Le mandat confié à ce groupe de travail était le suivant:

#### **Objectif.**

Recommander une politique appropriée en matière de transport aérien international, au regard des nouvelles structures qui se dessinent à l'échelle mondiale dans le commerce et les voyages, et des tendances qui apparaissent dans le monde dans l'industrie des lignes aériennes.

#### **Qui procédera à la revue.**

Un petit comité de trois membres, avec un président.

#### **Procédure de revue.**

Le comité pourra inviter les parties intéressées, dans le public, l'industrie et l'administration publique, à lui présenter des propositions, de vive voix ou